

POLITIQUE D'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

PRÉAMBULE¹

Tout au long de leur parcours d'apprentissage, les élèves ont besoin d'aide pour comprendre que l'intégrité intellectuelle est essentielle pour faire d'eux des citoyens responsables et altruistes du monde de demain. En apportant un soutien aux apprenants, il est possible de faire naître et de développer chez eux une culture du respect de soi et des autres. Les principales raisons pédagogiques qui expliquent l'adoption d'une position si forte sur l'intégrité intellectuelle sont que l'on se doit de maintenir l'honnêteté, la confiance, le respect et la responsabilité.

MISSION DE L'ÉTABLISSEMENT²

L'École secondaire Kénogami vise la réussite de l'ensemble de ses élèves, tout en considérant qu'elle s'exprime différemment d'une personne à l'autre. Ainsi, la mission est d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves.

Le Programme d'Éducation Intermédiaire (PEI), par l'entremise de l'Organisation du Baccalauréat International (IB), a pour but de former des personnes sensibles à la réalité internationale, conscientes des liens qui unissent entre eux les humains, soucieuses de la responsabilité de chacun envers sa planète et désireuses de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible.

VISION DE L'ÉTABLISSEMENT

Former des citoyens responsables, compétents, créatifs et préparés à relever les nombreux défis auxquels ils seront confrontés dans la poursuite de leurs études, leur vie professionnelle et personnelle.³

Cette vision s'articule avec le principe d'inclusion de l'IB demandant aux établissements de tenir compte des besoins en matière de soutien à l'apprentissage de tous les élèves⁴. Pour ce faire, l'établissement doit s'appuyer sur une culture axée sur la collaboration, le

-
1. ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *L'intégrité intellectuelle*, Cardiff, 2019, p.5.
 2. ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Projet éducatif 2019-2022*, Jonquière, 2019 p.7.
 3. *Ibid.*, p.7
 4. *Id.*, *Politique d'éducation inclusive*, Jonquière, 2020 p.3.

respect mutuel, le soutien et la résolution de problèmes faisant intervenir toute la communauté scolaire.⁵

VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT⁶

L'établissement scolaire offre un enseignement et des services d'aide à l'élève basés sur la bienveillance, le respect, l'écoute et la confiance de l'ensemble des élèves de notre école.

À l'École secondaire Kénoami, ces valeurs se manifestent sous les formes suivantes :

Bienveillance

Accepter les gens avec leurs différences, dans la courtoisie, tout en étant attentif envers eux.

Respect

S'exprimer et agir avec considération envers les autres et envers les lieux.

Écoute

Être disponible, prendre le temps et prêter une oreille attentive avec ouverture.

Confiance

Croire aux capacités de chacun pour bâtir la confiance.

CONTEXTE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI⁷

L'École secondaire Kénoami est une institution d'enseignement secondaire publique qui se démarque par l'excellence de ses programmes et, notamment, par le taux de réussite de ses élèves.

La structure organisationnelle de l'école permet à plus de 700 élèves provenant principalement du secteur Kénoami, d'évoluer dans un milieu de vie stimulant, enrichissant, sain et sécuritaire.

Partiellement reconstruite en juin 2009, l'école dispose de classes toutes munies de TNI, de deux gymnases, d'une piscine, d'une salle d'entraînement, d'une bibliothèque, d'une cafétéria et d'une salle multisensorielle.

Comme l'élève est au cœur de nos actions éducatives, chaque jeune se voit bénéficier d'un enseignement de qualité faisant place à une pédagogie numérique et différenciée en fonction des caractéristiques des élèves. Les programmes favorisent des apprentissages où l'ensemble des matières sont explorées dans le but de développer les compétences, d'enrichir les connaissances et les intérêts de chacun.

5. ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB*, Cardiff, 2019, p.2.

6. ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Projet éducatif 2019-202.*, Jonquière, 2019, p.7.

7. *Ibid.*, p.6.

L'établissement accueille une clientèle constituée d'élèves du secteur régulier, du programme PEI et du secteur des élèves handicapés en difficultés d'apprentissage et d'adaptation (EHDAA).

FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

La politique d'intégrité intellectuelle de l'École secondaire Kénogami s'appuie sur des lois, des règlements et autres publications :

- Le programme de formation de l'école québécoise (PFEQ);
- Le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;
- La loi sur l'instruction publique du Québec (LIP);
- La politique d'évaluation des apprentissages du Ministère de l'Enseignement et de l'Éducation Supérieure du Québec (MEES);
- Le projet éducatif de l'établissement;
- Le document normes et modalités de l'évaluation des apprentissages de l'établissement;
- Les politiques d'admission, d'éducation inclusive, linguistique et d'évaluation de l'École secondaire Kénogami;
- La documentation publiée par l'organisation du baccalauréat international.

DÉFINITIONS

Intégrité intellectuelle⁸

L'intégrité intellectuelle est un principe directeur de l'éducation ainsi qu'un choix d'agir de manière responsable qui garantit à son auteur que les autres lui accorderont leur confiance en tant qu'individu. Ce principe directeur constitue la base de toute prise de décision et de tout comportement éthique dans la production de travaux scolaires légitimes, authentiques et honnêtes.

Mauvaise conduite des élèves⁹

La mauvaise conduite des élèves est un comportement délibéré ou fortuit susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève qui l'adopte ou à toute autre personne dans une ou plusieurs composantes d'évaluation. Un comportement susceptible de porter préjudice à un autre élève est également considéré comme une mauvaise conduite. Cela s'entend aussi de tout acte susceptible de menacer l'intégrité des évaluations pouvant se produire avant, pendant ou après le déroulement celle-ci.

Plagiat¹⁰

Un candidat présente les idées d'une autre personne comme étant les siennes.

8. ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *L'intégrité intellectuelle*, Cardiff, 2019, p.3.

9. *Ibid.*, p.4.

10. *Id.*, *Règlement général du programme d'éducation intermédiaire*, Cardiff, 2014, p.14.

Collusion¹¹

Un candidat contribue à une fraude en autorisant qu'un autre candidat copie son travail ou le présente comme sien pour l'évaluation.

Autres¹²

Tout autre comportement procurant un avantage déloyal à un candidat ou ayant des conséquences sur les résultats d'un autre candidat (par exemple, falsification d'un dossier de service action, divulgation ou réception d'informations émanant de candidats et relatives au contenu d'un examen quels que soient les moyens de communication et les médias utilisés).

Le respect de l'intégrité s'étend également au travail d'équipe dont la finalité consiste à amener les apprenants à construire ensemble leurs connaissances par le partage, la discussion et la co-construction. Le plagiat ou l'utilisation du travail d'un autre sont des formes de collusion qui faussent le processus d'apprentissage et d'évaluation et qui vont à l'encontre des objectifs pédagogiques.

MESURES PRISES PAR L'ÉTABLISSEMENT EN CAS DE MANQUEMENT

La personne qui est témoin de plagiat saisira tout matériel incriminant et le remettra à la direction de l'établissement. Après analyse du dossier, le plagiat, la collusion et la fraude pourraient entraîner la note zéro.

RESSOURCES

- Cahier d'accompagnement pour la réalisation du projet personnel;
- Documents de méthodologie du travail intellectuel;
- Médiathèque;
- Trois laboratoires informatiques;
- Trois laboratoires informatiques mobiles;
- Sites web proposés aux élèves pour la référence des sources :
 - ✓ Outils bibliographiques-Mon diapason;
 - ✓ Banque de dépannage linguistique-Office québécois de la langue.

NORME ET MODALITÉS¹³

L'École secondaire Kénogami s'est donné comme ligne de conduite les éléments suivants :

Norme

L'enseignement de la méthodologie du travail intellectuel est une responsabilité partagée entre tous les enseignants.

11. *Ibid.*, p.14.

12. *Ibid.*, p.14.

13. ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Normes et modalités d'évaluation des apprentissages 2020-2021*, Jonquière, 2020, p.10.

Modalité

L'enseignement et l'application de la méthodologie du travail intellectuel en 2020-2021 s'effectue comme suit :

Niveau	Enseignement	Évaluation
1^{re} et 2^e année	Enseigné et appliqué dans toutes les matières	Intégrée à l'évaluation globale
3^e année	Enseigné en individus et sociétés et appliqué dans toutes les matières	Intégrée à l'évaluation globale
4^e année	Enseigné en sciences et appliqué dans toutes les matières	Intégrée à l'évaluation globale
5^e année	Enseigné (retours) dans toutes les matières	Intégrée à l'évaluation globale

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Direction¹⁴

- Entretenir une communication ouverte avec les parents et les tuteurs légaux des élèves sur les éléments suivants:
 - ✓ Ce qui constitue de bonnes pratiques et un comportement éthique;
 - ✓ Les ressources à la disposition de l'établissement pour soutenir l'apprentissage des élèves et leur compréhension dans ce domaine;
 - ✓ La définition des différentes formes de mauvaise conduite des élèves;
 - ✓ Les procédures d'enquête suivies par l'établissement en cas d'incident reconnu comme relevant de la mauvaise conduite des élèves;
 - ✓ Les sanctions ou les mesures appliquées par l'établissement en cas de confirmation d'une infraction au règlement ou de non-respect des règles d'intégrité.
- Éviter tout conflit d'intérêts, réel ou apparent, et tout acte pouvant relever de la mauvaise administration;
- Veiller à ce que les enseignants, les élèves et leurs parents ou leurs tuteurs légaux disposent d'un exemplaire de la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement et du règlement du programme de l'IB concerné, qu'ils lisent ces documents et qu'ils les comprennent ;
- Encourager les bonnes pratiques éthiques et inciter les membres de la communauté scolaire à véhiculer un message d'intégrité;
- Lorsqu'un cas de manquement à l'intégrité est référé, la direction doit décider des conséquences appropriées;
- S'engager à respecter les mêmes règles d'intégrité que les élèves.

Coordonnateur¹⁵

- Assurer la continuité de la direction pédagogique;
- Veiller à ce que toutes les activités d'enseignement et d'apprentissage soient effectuées en conformité avec les règlements, les politiques et les directives de l'IB;

14. ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *L'intégrité intellectuelle*, Cardiff, 2019, p.10-11.

15. *Ibid.*, p.12-13.

- S'assurer que tous les membres du personnel participant à l'enseignement des programmes de l'IB, dont les enseignants, les conseillers d'orientation, les bibliothécaires et les assistants de laboratoire reçoivent la formation adéquate pour donner aux élèves la meilleure expérience éducative possible;
- Organiser des réunions avec les enseignants, les élèves et leurs parents ou leurs tuteurs légaux pour leur expliquer la politique d'intégrité intellectuelle et répondre aux questions qu'elle peut soulever;
- S'assurer que les guides pédagogiques et l'ensemble des règlements et directives sont rigoureusement suivis, et que le règlement de l'IB du programme concerné est appliqué de manière cohérente et juste;
- En collaboration avec les enseignants, le coordonnateur doit assumer la responsabilité de veiller à ce que les emplois du temps et les calendriers des classes soient adaptés, afin de permettre aux élèves de satisfaire raisonnablement aux exigences du programme et des cours;
- Le coordonnateur et les enseignants doivent concevoir et développer des activités en classe et des stratégies pédagogiques adaptées à tous les élèves, qui doivent avoir le temps et la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour surmonter toute difficulté posée par le programme;
- Éviter tout conflit d'intérêts, réel ou apparent, et tout acte pouvant relever de la mauvaise administration;
- Agir de façon décisive lorsqu'un incident relevant de la mauvaise conduite se produit, et il doit immédiatement signaler cet incident à la direction de l'établissement;
- Assurer une supervision globale de toutes les activités qui se rapportent au processus d'enseignement et d'apprentissage dans l'établissement;
- Entretenir une excellente communication avec l'équipe des enseignants, les élèves et leurs parents ou leurs tuteurs légaux;
- Travailler avec l'équipe de direction de l'établissement pour gérer les ressources nécessaires et garantir que les enseignants reçoivent la formation exigée par l'IB;
- S'assurer que tous les règlements, politiques et guides pédagogiques soient faciles à trouver, à la fois au format papier dans la bibliothèque et au format électronique sur le sharepoint et le site web de l'établissement;
- Veiller à ce que toutes les politiques de l'établissement et de l'IB soient appliquées de manière cohérente et juste.

Enseignants¹⁶

- Évaluer la vision que les élèves ont de l'intégrité intellectuelle et leur attitude à cet égard, notamment leurs lacunes en la matière;
- Créer un environnement rassurant dans lequel les élèves peuvent apprendre tout en développant les compétences requises et leur compréhension des bonnes pratiques;
- Avoir une compréhension approfondie des exigences relatives à l'enseignement des matières de l'IB;
- S'assurer que les élèves comprennent parfaitement les attentes et les directives relatives à toutes les matières et à l'intégrité intellectuelle;

16. *Ibid.*, p.14-15.

- S'assurer que les élèves comprennent ce qui constitue la mauvaise conduite et ses conséquences éventuelles;
- Prévoir une charge de travail gérable, pour que les élèves puissent répartir leur temps efficacement pour produire leur travail conformément aux attentes;
- Fournir un retour d'information.

Parents et tuteurs légaux¹⁷

- Comprendre les politiques, les procédures et les directives propres aux matières de l'IB qui régissent la réalisation des travaux dans le cadre du cours ou des épreuves d'examen de leurs enfants;
- Aider leurs enfants à comprendre les politiques, les procédures et les directives propres aux matières de l'IB;
- Aider leurs enfants à planifier une charge de travail gérable, pour qu'ils puissent répartir leur temps efficacement.

Élèves

- Comprendre et respecter les règles en matière d'intégrité intellectuelle;
- Réagir aux actes relevant de la mauvaise conduite des élèves et les signaler à leurs enseignants;
- S'impliquer activement dans les activités d'apprentissage;
- S'assurer de leur propre compréhension des contenus enseignés;
- Poser des questions sur les contenus enseignés nécessitant des éclaircissements;
- Participer aux récupérations lorsque cela s'avère nécessaire;
- Faire les devoirs et les travaux demandés par les enseignants et les remettent à temps et en faisant de leur mieux;
- Se préparer adéquatement pour les évaluations;
- Montrer une utilisation responsable d'internet et des plateformes de médias sociaux associées.

LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Le protecteur de l'élève intervient lorsqu'un plaignant n'est pas satisfait de l'examen de la plainte ou du résultat de cet examen par le Centre des Services Scolaire De La Jonquière.

Le protecteur de l'élève relève du conseil d'administration du Centre de services scolaire De La Jonquière. Il est indépendant, impartial et doit préserver la confidentialité de toutes les informations auxquelles il a accès dans le cadre de ses fonctions. Le responsable du cheminement des plaintes du centre de services scolaire pourra porter assistance pour la formulation d'une plainte ou pour toute autre démarche s'y rapportant.

17. *Ibid.*, p.19-20.

RÉVISION ET DIFFUSION DE LA POLITIQUE

Processus de révision

Cette politique est révisée par le coordonnateur et la direction pédagogique. Elle est ensuite soumise à l’approbation du personnel par l’entremise de la table de gestion participative qui pourra suggérer des modifications.

Elle est ensuite présentée au conseil d’établissement de l’établissement qui pourra également proposer des modifications.

Diffusion de la politique

La version finale de la politique est présentée à l’ensemble des parents lors des rencontres de début d’année. Elle est aussi disponible sur le site web de l’école.

La politique est également présentée à l’ensemble du personnel de l’école lors des réunions générales.

Dans la cadre des rencontres de planification elle sert de cadre pour l’enseignement des matières et l’orientation des différents projets.

Date de la dernière révision

Novembre 2020

BIBLIOGRAPHIE

CENTRE DES SERVICES ÉDUCATIFS DE LA JONQUIÈRE. *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*, Jonquière, 11 pages.

ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Normes et modalité de l'évaluation des apprentissages 2020-2021*, Jonquière, 2020, 34 pages.

ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Projet éducatif 2019-2022*, Jonquière, 2019, 13 pages.

ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Politique d'éducation inclusive*, Jonquière, 2020, 8 pages.

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB*, Cardiff, 2020, 33 pages.

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *L'intégrité intellectuelle*, Cardiff, 2019, 53 pages.

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Règlement général du programme d'éducation intermédiaire*, Cardiff, 2014, 18 pages.